

MC/2021

**Original: anglais
15 janvier 2001**

QUATRE-VINGTIEME SESSION

**PROJET DE RAPPORT
SUR LA QUATRE-VINGTIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève

28-29 novembre 2000

Rapporteur: M. Borisovas (Lituanie)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS	2
ELECTION DU BUREAU	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
STATUT DE MEMBRE:	
a) Demande d'admission de la République du Bénin en tant que Membre de l'organisation	2
b) Demande d'admission de la République de Slovénie en tant que Membre de l'Organisation	2
c) Demande d'admission de la République kirghize en tant que Membre de l'Organisation	2
STATUT D'OBSERVATEUR:	
a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par la République fédérale de Yougoslavie	3
b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par le Comité consultatif juridique afro-asiatique	3
DEBAT GENERAL:	4
a) Déclarations liminaires du Directeur général et du Directeur général adjoint	4
b) Déclarations des délégations	7
PROJETS DE RAPPORTS SUR LA SOIXANTE-DIX-HUITIEME SESSION ET LA SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL	12
RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2000	12
PROGRAMME ET BUDGET POUR 2001	13
DOCUMENT-CADRE DE POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'OIM POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE	14
TRAITE DES ETRES HUMAINS: BILAN ET PERSPECTIVES	14
DESIGNATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES POUR LA PERIODE 2001-2003	15
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES	15
LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION:	16

PROJET DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGTIÈME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution No 1019 (LXXVIII) du 1^{er} décembre 1999, le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingtième session le mardi 28 novembre 2000 au Palais des Nations à Genève. Le Président élu à la soixante-dix-huitième session, S.E. M. Molander (Suède), a ouvert la session. Quatre séances ont été tenues et la session s'est clôturée le mercredi 29 novembre 2000.¹

PARTICIPATION²

2. Les Etats Membres suivants étaient représentés:³

Afrique du Sud	Côte d'Ivoire	Jordanie	Rép. dominicaine
Albanie	Croatie	Kenya	Rép. tchèque
Algérie	Danemark	Kirghizistan ³	Rép.-Unie de
Allemagne	Egypte	Lettonie	Tanzanie
Angola	El Salvador	Lituanie	Roumanie
Argentine	Equateur	Luxembourg	Sénégal
Arménie	Etats-Unis	Maroc	Slovaquie
Australie	d'Amérique	Nicaragua	Slovénie ³
Autriche	Finlande	Norvège	Soudan
Bangladesh	France	Ouganda	Sri Lanka
Belgique	Grèce	Pakistan	Suède
Bénin ³	Guatemala	Panama	Suisse
Bolivie	Guinée	Paraguay	Thaïlande
Bulgarie	Haïti	Pays-Bas	Tunisie
Canada	Honduras	Pérou	Uruguay
Chili	Hongrie	Philippines	Venezuela
Chypre	Israël	Pologne	Yémen
Colombie	Italie	Portugal	Zambie
Costa Rica	Japon	Rép. de Corée	

3. L'Afghanistan, le Bélarus, le Bhoutan, le Brésil, le Cap-Vert, l'Espagne, l'Ethiopie, la Fédération de Russie, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), l'Irlande, le Kazakhstan, Madagascar, Malte, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la République fédérale de Yougoslavie³, le Saint-Siège, la Turquie, l'Ukraine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étaient représentés par des observateurs, de même que l'Ordre hospitalier et militaire de Malte.

¹ Il est rendu compte plus en détail des débats dans les procès-verbaux de séance (MC/ C/ SR/ 429 à 432).

² Voir liste des participants ((MC/ 2020).

³ Voir paragraphes 9 et 14.

4. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, le Comité consultatif juridique afro-asiatique¹, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Organisation de l'Unité Africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie étaient représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient représentés par des observateurs: Confédération internationale des syndicats libres, Services de secours catholiques, HIAS, Commission internationale catholique pour les migrations, Conseil œcuménique des Eglises et Migrants Rights International.

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

6. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait jugés en bonne et due forme, et qu'il avait en outre été informé des noms des observateurs représentant les Etats non membres, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales énumérées aux paragraphes 3 à 5.

ELECTION DU BUREAU

7. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants:

Président:	M. J. E. Vega (Chili)
Premier Vice-Président:	M. I. A. Chowdhury (Bangladesh)
Second Vice-Président:	M. M. E. Abbas (Egypte)
Rapporteur:	M. E. Borisovas (Lituanie)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le Conseil a adopté l'ordre du jour publié ultérieurement sous la cote MC/2004/Rev.2.

STATUT DE MEMBRE:

- a) Demande d'admission de la République du Bénin en tant que Membre de l'Organisation
- b) Demande d'admission de la République de Slovénie en tant que Membre de l'Organisation
- c) Demande d'admission de la République kirghize en tant que Membre de l'Organisation

9. A sa 429^{ème} séance, le Conseil a adopté les résolutions Nos. 1027, 1028 et 1029 (LXXX) accordant à la République du Bénin, à la République de Slovénie et à la République kirghize la qualité de Membre de l'OIM.

¹ Voir paragraphe 14.

10. Les représentants des nouveaux Etats Membres mentionnés plus haut ont prononcé chacun une déclaration au Conseil, dont il est rendu compte plus en détail dans le document MC/C/SR/429.

11. Le représentant du Bénin a remercié les Etats Membres d'avoir admis son pays au sein de l'OIM, officialisant par là la relation qu'entretenaient déjà les deux parties. En raison de sa situation géographique, le Bénin était confronté à de nombreux défis migratoires et avait grand besoin des services de l'Organisation. C'est pourquoi il avait confiance que la qualité de Membre de l'OIM constituerait la base d'une coopération fructueuse.

12. Le représentant de la Slovénie a déclaré que la coopération de son pays avec l'OIM, qui remontait à 1992, avait été particulièrement intense en 2000, du fait de l'assistance accordée par l'OIM à l'Organisation et au financement du transport des réfugiés kosovars vers la Slovénie et de leur retour ultérieur au Kosovo. Il s'est dit convaincu que la qualité de Membre de la Slovénie renforcerait et élargirait encore cette coopération, et qu'elle contribuerait à l'échange d'expériences et de connaissances dans le domaine de la migration.

13. Le représentant du Kirghizistan a déclaré que, depuis la conférence de 1996 sur la CEI, un cadre institutionnel pour la gestion des flux migratoires, accompagné d'une étroite collaboration avec l'OIM, avait été instauré dans son pays, en même temps que des mesures politiques, législatives et opérationnelles appropriées. La mise sur pied du centre de Bishkek pour la gestion des flux migratoires en 1997 avait encore renforcé la coopération avec l'OIM, dont il espérait qu'elle mettrait surtout l'accent, à l'avenir, sur le renforcement des capacités en termes de ressources humaines et sur le plan institutionnel.

STATUT D'OBSERVATEUR:

- a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par la République fédérale de Yougoslavie
- b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par le Comité consultatif juridique afro-asiatique

14. A sa 429^{ème} séance, le Conseil a adopté les résolutions No 1030 et 1031 (LXXX) accordant à la République fédérale de Yougoslavie et au Comité consultatif juridique afro-asiatique (AALCC) le statut d'observateur à ses réunions.

15. Le représentant de la République de Yougoslavie a remercié les Membres du Conseil d'avoir bien voulu accorder le statut d'observateur à son pays au sein de l'OIM, que son gouvernement s'est engagé à soutenir sans réserve à l'avenir.

16. Le délégué de l'Egypte, s'exprimant au nom du Comité consultatif juridique afro-asiatique (AALCC), a assuré le Conseil de la détermination de l'AALCC à travailler étroitement avec l'OIM en vue d'explorer les domaines d'action qui pourraient être bénéfiques pour les déplacements et la protection des migrants et des travailleurs migrants dans les pays d'origine et de destination membres de l'AALCC.

DEBAT GENERAL

a) Déclarations liminaires du Directeur général et du Directeur général adjoint

17. Le Directeur général a prononcé son allocution d'ouverture (jointe au document MC/C/SR/429) lors de la 429^{ème} séance du Conseil. Avec la poursuite de l'expansion de l'OIM en 2000, le nombre de Membres, les niveaux de financement des opérations, le nombre de bureaux et de projets étaient tous en hausse, ce qui attestait de la reconnaissance accrue de la migration par les gouvernements comme une question politique d'importance primordiale et de l'OIM comme pièce essentielle du mécanisme de gestion des migrations. En résumant les réalisations de l'OIM en 2000, il a donné un bref aperçu de la situation par région.

18. En Afrique, les efforts de gestion des migrations de l'OIM au niveau régional commençaient à porter leurs fruits et on assistait à une prise de conscience croissante, au sein du continent, selon laquelle la migration, et plus particulièrement la migration forcée, pesait d'un poids énorme sur les sociétés en développement et exigeait des mesures vigoureuses, à l'instar, notamment, du dialogue sur la migration pour l'Afrique australe et de la réunion interrégionale sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine, laquelle avait abouti à la Déclaration de Dakar, contenant un ordre du jour ambitieux de formation, d'assistance technique, de lutte contre la traite, de programmes sanitaires et de mesures d'après-conflit. L'OIM avait appuyé le déploiement des efforts de développement consentis par les Etats africains au moyen de programmes tels que le Programme de retour de nationaux africains qualifiés et par la mise à disposition de spécialistes intervenant dans les situations d'après-conflit, notamment en Guinée-Bissau, en Angola et dans d'autres pays ravagés par la guerre.

19. En Asie, où l'OIM était encore relativement moins présente que le besoin de gestion des migrations le voudrait, des progrès appréciables étaient en train d'être faits, comme en attestait la Déclaration de Bangkok de 1999 et les consultations Asie-Pacifique, dans les domaines de la coordination de la gestion des flux migratoires et des questions d'asile dans toute la région. L'OIM avait intensifié ses contacts avec les pays de la région, dont l'Indonésie, qui avait accueilli le Processus de Manille, la République populaire de Chine au sujet du contrôle de l'introduction clandestine de migrants chinois, la République de Corée au sujet de la politique en matière de migration de main-d'œuvre et le Japon à propos des questions de gestion. La coopération s'était intensifiée avec le Pakistan et l'Inde et de nouveaux contacts étaient examinés avec le Bangladesh, Sri Lanka, le Bhoutan et le Népal. Au niveau des opérations, le personnel de l'OIM en Indonésie avait joué un rôle clé en réagissant efficacement et rapidement dans le cadre de la crise du Timor.

20. Dans l'hémisphère occidental, l'approche régionale de la gestion des migrations avait été mise en lumière par des mécanismes tels que le Processus de Puebla. Des processus consultatifs similaires verraient probablement le jour en Amérique du Sud et dans les Caraïbes. Les activités déployées dans cette région avaient surtout été centrées sur le renforcement des capacités, la formation et les services de conseil en matière de politique générale dans toute la région. En Colombie, d'importants programmes avaient été exécutés en faveur des personnes déplacées, les violences dans ce pays s'étant poursuivies. La coopération entre le Maghreb et les pays de la rive opposée de la Méditerranée était actuellement à l'étude.

21. En Europe du Sud-Est, des programmes substantiels se poursuivaient au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Albanie et en République fédérale de Yougoslavie, et l'OIM envisageait une coopération dans le cadre du Pacte de stabilité. Le renforcement des capacités institutionnelles se poursuivrait dans l'ex-Union soviétique, l'accent étant mis plus particulièrement sur les trois pays de la Transcaucasie. Des mesures visant à faciliter l'immigration régulière de main-d'œuvre dans les pays de l'Union européenne continueraient d'être mises en œuvre et le soutien de l'OIM était de plus en plus centré sur l'intégration des migrants et les campagnes d'information publique destinées à combattre la xénophobie. En dépit des nouvelles irruptions de violence en Palestine, le Moyen-Orient restait une zone de croissance potentielle majeure pour l'OIM: un accord de coopération serait signé prochainement avec le Secrétaire général de la Ligue arabe et de nouvelles activités de programme étaient prévues en Syrie et en Egypte.

22. Chacun des six secteurs de services essentiels de l'OIM avait œuvré à la croissance de l'Organisation en 2000. Un nouvel ensemble d'activités avait été incorporé sous l'intitulé "Services aux migrants des diasporas" et l'OIM s'était engagée à aider le Gouvernement allemand dans le cadre de l'ambitieux Programme allemand de dédommagement du travail forcé.

23. S'agissant des questions de gestion, le débat sur la question de la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget avait dominé les débats de l'année écoulée et l'Administration était reconnaissante aux Etats Membres de la volonté manifestée par eux de prendre en considération les besoins de renforcement des services administratifs essentiels de l'OIM au vu de l'expansion de l'Organisation en termes de membres et d'activités. Etant donné que l'augmentation proposée de 5 % dans la partie administrative du budget de 2001 serait toutefois insuffisante pour couvrir ces besoins, de nouvelles mesures d'économie devraient être mises en œuvre. L'Administration partageait le souhait des Etats Membres de voir davantage les revenus discrétionnaires utilisés en tant que capital d'amorçage pour les activités déployées dans le cadre des programmes en faveur des Etats Membres en développement et en transition.

24. L'OIM avait maintenu d'étroites relations avec un large éventail d'organisations internationales: avec l'Organisation internationale du Travail au sujet de la migration de main-d'œuvre, des droits des migrants, des programmes de formation, du renforcement des capacités, de la prévention de la traite et de la protection des migrants exploités; avec le Comité consultatif juridique afro-asiatique (AALCC), désormais observateur de l'OIM, dans le domaine du traitement des travailleurs migrants; et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, partenaire de l'OIM dans la plupart des opérations humanitaires d'urgence.

25. On escomptait que le Rapport de l'OIM intitulé "Etat de la migration dans le monde en 2000", publié pour la première fois en 2000, deviendrait un point de référence pour le débat public et politique en matière de migration. A propos de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'OIM en 2001, une manifestation spéciale était prévue à Bruxelles; cette manifestation, avec d'autres, ciblerait l'attention sur le déplacement des domaines d'action de l'OIM, mettrait en lumière ses nouveaux secteurs de croissance – l'Asie et l'Afrique – et attirerait l'attention publique sur ses programmes et ses activités.

26. Le Directeur général adjoint a prononcé son allocution d'ouverture (jointe au document MC/C/SR/429) lors de la 429^{ème} séance du Conseil.

27. Elle a remercié tous les Etats Membres de l'intérêt soutenu qu'ils avaient manifesté pour le travail de l'OIM au cours de l'année écoulée. Depuis la session précédente du Conseil en novembre 1999, des progrès substantiels avaient été accomplis dans quatre domaines spécifiques d'importance stratégique pour l'Organisation. Le premier avait trait à la sexospécificité, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation. Afin de tenir compte de la féminisation croissante des flux migratoires, des projets spécifiques visant les femmes migrantes avaient été incorporés dans les programmes de l'OIM. Au sein de l'Organisation, un accent particulier avait été mis sur les questions touchant à la sexospécificité, et un meilleur équilibre avait été recherché au niveau de la politique de recrutement, la proportion des femmes dans le personnel étant passée à 31 %. Elle a réitéré son appel de l'année précédente pour une allocation de ressources en faveur des questions de sexospécificité.

28. Deuxièmement, les relations avec des organisations internationales au sein du système des Nations Unies et hors de celui-ci s'étaient renforcées, notamment avec le HCR, l'ONUSIDA, l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, des organisations non gouvernementales et les institutions de Bretton Woods. S'agissant des questions financières, de nouveaux partenariats avaient été établis avec la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement.

29. Le troisième secteur avait trait à la promotion d'une intégration plus complète des pays de langue française dans l'Organisation par un dialogue accru avec les autorités de ces pays en Afrique, en Asie et dans les Amériques. Toutefois, l'usage accru de la langue française dans l'Organisation appelait à une augmentation correspondante du personnel pour la traduction de documents du français vers l'anglais. Le quatrième secteur concernait le continent africain, une région clé pour l'OIM. Par le biais des visites qu'elle avait effectuées dans les pays africains et à l'occasion de participations à des réunions, elle s'était efforcée de renforcer la présence de l'OIM sur ce continent. Les partenariats avec les gouvernements et les institutions sous-régionales et internationales méritaient d'être renforcés, notamment avec l'OUA, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), ainsi que les bureaux régionaux de l'UNICEF et de la FAO. Elle a cité comme programmes importants méritant d'être développés ceux consacrés au retour des nationaux africains qualifiés, aux situations d'après-conflit, au renforcement des capacités institutionnelles et au VIH/sida.

30. Des efforts avaient été faits pour promouvoir la coordination sous-régionale, reflétée par exemple dans la Déclaration de Dakar, et aussi pour mobiliser la diaspora, notamment dans les pays en développement où les Africains qualifiés pouvaient acquérir de nouvelles compétences dont leurs pays d'origine pourraient bénéficier.

31. En étroite collaboration avec le Directeur général, elle avait élargi ses domaines d'actions durant toute l'année, au plan interne moyennant une participation étroite à la préparation des propositions budgétaires, et au plan externe moyennant une intensification des contacts avec les pays et les institutions régionales d'autres continents, et plus particulièrement l'Asie, l'Amérique latine, et le Moyen-Orient.

32. Evoquant brièvement quelques domaines importants pour la programmation future de l'OIM, elle a appelé l'attention sur le document stratégique qui avait été rédigé au sujet des

politiques migratoires de l'OIM en Afrique subsaharienne, lequel pourrait constituer la base de plans d'actions à court, moyen et long termes pour le continent.

33. Les efforts visant à renforcer l'acquisition de capacités institutionnelles dans les Etats Membres en développement considérés dans leur ensemble se poursuivraient, de manière à établir des réseaux d'information sur les mouvements de population et à soutenir l'effort de formation des fonctionnaires des services de migrations. Pour que ces pays puissent définir et appliquer des politiques migratoires valables, il fallait que de telles structures existent et fonctionnent.

34. Elle a exprimé l'opinion que le programme de retour de nationaux africains qualifiés (RQAN) méritait d'être prolongé de manière à couvrir les nouveaux concepts migratoires en Afrique, sur la base d'accords clairement définis associant non seulement les gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil, mais aussi les anciens migrants rentrés au pays. Les facteurs influant sur l'emploi en Afrique, notamment dans le secteur privé, avec son potentiel d'investissement et d'emploi, méritaient également d'être pris en considération. Le Programme RQAN devrait présenter un intérêt à la fois pour les nationaux des pays d'origine et les ressortissants de tels pays ayant acquis une nouvelle nationalité, et l'accent devrait être mis sur les pays de langue française, qui avaient été quelque peu négligés dans les phases précédentes.

35. Au sujet de l'Asie et de l'Amérique latine, elle a estimé que l'OIM devrait mettre l'accent sur les problèmes majeurs des pays et des institutions de ces régions, notamment le règlement des situations d'après-conflit, la traite des personnes, la situation particulière des femmes et des enfants, et les maladies pandémiques accompagnant les migrations. Dans ce contexte, le Processus de Puebla avait été et resterait exemplaire.

36. Des mesures devraient être prises pour faire en sorte que le savoir-faire de l'OIM, dans tous les cas où il se révélait pertinent, reçoive une attention accrue de la part des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes internationaux clés et pour renforcer la participation de l'OIM dans les enceintes mondiales d'importance majeure.

b) Déclarations des délégations

37. Les déclarations générales ont occupé la dernière partie de la 429^{ème} séance, l'intégralité de la 430^{ème} et le début de la 431^{ème} (voir MC/C/SR/429, MC/C/SR/430 et MC/C/SR/431).

38. Tous les délégués qui ont pris la parole ont souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et aux nouveaux observateurs, et félicité le Directeur général et le Directeur général adjoint pour leurs déclarations liminaires.

39. Les délégations ont reconnu qu'au moment où la situation mondiale changeait et évoluait, certains aspects du phénomène migratoire, tels que soulignés par le Directeur général et le Directeur général adjoint dans leurs déclarations liminaires, étaient davantage mis en lumière et appelaient à des réactions plus fermes de la part de l'OIM. La mondialisation économique avait conduit à une circulation plus libre des services et de la main-d'œuvre, mais avait rendu la migration encore plus complexe, notamment sur les plans économique, politique, social et culturel. La mondialisation devait s'accompagner d'un régime migratoire ordonné, faute de quoi la durabilité à long terme des stratégies et des politiques mondiales de développement serait mise en péril. Les politiques existantes reflétaient trois tendances: l'apparition de la nouvelle économie,

l'évolution démographique dans les pays en développement (et notamment la baisse des taux de fécondité) et la naissance de diasporas formées par le regroupement, en pays étranger, de migrants marginalisés et détachés de tous liens, pour ensuite apparaître comme une force dominante dans les pays d'accueil où l'intégration apparaissait de plus en plus comme une question importante.

40. On a également noté qu'avec la fin de la guerre froide et la montée de l'économie de marché, les pays en développement, plus particulièrement, avaient été témoins d'un accroissement des conflits politiques et militaires, ainsi que de crises économiques graves résultant de programmes d'ajustement structurels censés répondre aux exigences du marché. Ces deux tendances avaient entraîné une hausse de la pauvreté et du chômage, lesquels, combinés à la traite des êtres humains et au travail forcé, avaient provoqué une augmentation brusque des migrations. Il était essentiel de comprendre les causes sous-jacentes de la migration si l'on voulait trouver des solutions appropriées dans les pays d'origine, de transit et de destination.

41. Sur cette toile de fond économique et sociale, on voyait apparaître de nouveaux problèmes liés aux migrations, notamment à la migration irrégulière, à l'embauche illégale de migrants, à la traite de personnes liées au crime transnational organisé, à la violation des droits de l'homme, et aux questions sanitaires, en ce compris la pandémie VIH/sida. L'OIM était donc confrontée au nouveau défi de trouver des solutions appropriées à ces problèmes, dont certains pouvaient apparaître comme extérieurs à son mandat de base.

42. Plusieurs délégués ont souligné l'importance pour l'OIM de rester fidèle à son mandat de base. Les six secteurs de services qui étaient regroupés au sein du Département des services de gestion des migrations avaient considérablement amélioré les fonctions de supervision et de fixation de priorités, mais certains des programmes prévus pour 2001 semblaient être extérieurs au mandat de base, à savoir notamment certains aspects de l'action déployée dans le domaine de la santé en contexte migratoire et certains volets de l'appui aux programmes de caractère général, à l'exception de l'aide aux opérations humanitaires d'urgence. Des délégations se sont interrogées sur la pertinence du Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP), qui devait être considéré selon elles comme une activité exceptionnelle, nécessairement limitée dans le temps, et devant être financée par les commissions sur frais généraux dans le cadre du projet lui-même et non sur la partie administrative du budget. D'autres délégués, en revanche, ont salué la participation de l'OIM au GFLCP, comme reflétant la confiance internationale placée dans l'Organisation. Il a été suggéré d'inclure un élément d'évaluation interne et externe dans les fonctions essentielles de l'OIM en tant qu'instrument essentiel de gestion, et de refléter cet élément dans le budget.

43. De nombreux délégués ont estimé que les approches régionales et interrégionales basées sur des mécanismes existants tels que le Processus de Puebla ou le processus de suivi de la conférence sur la CEI étaient le plus susceptibles de conduire à des solutions durables aux problèmes de migration. L'approche "par petits groupes de pays" permettant à des pays de différentes régions de se réunir pour débattre de solutions à long terme présentait également un intérêt.

44. Les délégués des pays du GRULAC ont exprimé leur reconnaissance à propos de la réunion récente entre le Directeur général et les ambassadeurs du GRULAC en vue de jeter les bases d'une nouvelle approche des programmes de migration dans la région.

45. Un orateur a souligné que la migration internationale n'était pas seulement une source de problèmes mais qu'elle offrait également des opportunités économiques et sociales positives pour les pays d'origine et de destination. Par le biais de campagnes d'information publique, l'OIM pouvait contribuer à lutter contre le racisme et la xénophobie dans les pays d'accueil.

46. De nombreux délégués ont salué le nouvel accent mis sur l'Afrique, en se félicitant particulièrement du cadre de politique générale de l'OIM pour l'Afrique subsaharienne et du programme de retour des nationaux africains qualifiés. Plusieurs orateurs ont souligné la pertinence des conclusions de la réunion interrégionale récente sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine, qui avaient conduit à la Déclaration de Dakar.

47. L'accent a en outre été mis sur la région Asie-Pacifique, confrontée à des problèmes majeurs de migrations irrégulières et de traites des êtres humains, menaçant non seulement la sécurité et la dignité des êtres humains, mais aussi la sécurité des Etats concernés. Plusieurs délégués ont souligné la nécessité de programmes plus efficaces de gestion des migrations et de projets de l'OIM plus ambitieux dans la région pour combattre la migration irrégulière, une préoccupation reflétée dans les consultations Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants (APC), auxquelles l'OIM continuait d'apporter son appui, en plus du processus de Manille. L'interception des migrants en situation irrégulière et la perturbation des itinéraires utilisés par les passeurs dans la région pourraient être améliorées moyennant une coopération accrue entre les pays concernés – un domaine dans lequel l'OIM avait un rôle de catalyseur à jouer, notamment au niveau des campagnes d'informations internationales destinées à décourager les migrants potentiels de s'engager dans la voie de la migration irrégulière. A cet égard, les stratégies préventives globales revêtaient une importance essentielle.

48. Le retour des migrants en situation irrégulière constituait toutefois un problème croissant, et plusieurs orateurs ont souligné que l'une des conditions préalables à l'effort de promotion de migrations légales et ordonnées était que les Etats se placent, si nécessaire, en position de rapatrier ces migrants dans leur pays d'origine. En outre, le retour des migrants dont la demande de protection ne se justifiait plus ou qui avaient vu rejeter leur demande d'asile était fréquemment une source de problèmes pour les pays d'accueil. La coopération des pays d'origine, de transit et de destination était donc vitale pour l'encouragement au retour – un domaine dans lequel la mobilisation et le savoir-faire de l'OIM revêtaient une importance clé, comme l'avait démontré l'excellent travail accompli par l'Organisation dans le cadre du rapatriement des réfugiés du Kosovo et de Bosnie-Herzégovine dans leur pays d'origine.

49. Une importance considérable était accordée au programme de lutte contre la traite de l'OIM, qui faisait l'objet d'une attention grandissante (voir document MC/INF/245). La traite et l'introduction clandestine de migrants constituaient des menaces majeures pour la migration ordonnée et affectaient particulièrement les femmes et les enfants qui constituaient des groupes vulnérables. Là encore, les stratégies régionales et sous-régionales faisant intervenir une coopération technique entre les pays d'origine, de transit et de destination étaient essentielles. Une approche holistique était requise, faisant appel à la prévention, à la protection, à la poursuite des trafiquants et à la réhabilitation des victimes.

50. De nombreux délégués ont souligné l'importance d'une coopération soutenue et accrue entre l'OIM et le système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales compétentes. L'OIM avait déjà démontré l'utilité de sa coopération avec le HCR, le PNUD, l'OIT, le CICR, l'UNOCHA, et l'ONUSIDA, entre autres. La participation de l'OIM dans les débats mondiaux pertinents à venir était également importante, ce qui était le cas du Sommet de l'OUA ou de la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (devant se tenir en Afrique du Sud). L'attention du Conseil a également été appelée sur la situation concernant les mesures de sécurité destinées à protéger le personnel humanitaire sur le terrain – pour lequel une approche coordonnée était requise, avec l'assistance du Coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité (UNSECOORD). Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de liens renforcés avec l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

51. Quelques délégués ont fait part de leur vive préoccupation à propos de la situation actuelle du peuple palestinien et appelé la communauté internationale à lui venir en aide.

52. Plusieurs orateurs ont exprimé leur soutien pour la politique axée sur la sexospécificité à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'OIM, estimant que celle-ci mériterait de se voir accorder davantage de ressources. La problématique de la sexospécificité devrait en outre être pleinement intégrée dans les activités de l'OIM et une priorité absolue devrait lui être accordée dans l'évaluation des programmes de l'Organisation, en même temps que l'incidence de ces derniers sur cette problématique.

53. Plusieurs délégués ont fait part de leur satisfaction à propos de "L'état de la migration dans le monde en 2000", un document contenant de nombreuses informations et statistiques précieuses. Il a été suggéré que ce type de rapport soit actualisé et publié annuellement, si possible dans une présentation par thèmes.

54. De nombreux délégués ont invité l'OIM à assumer un rôle plus affirmé de chef de file dans le débat intellectuel et dans l'énonciation de lignes directrices en matière migratoire. Ils ont estimé que des modèles politiques s'imposaient pour une gestion globale, intégrée, humaine et ordonnée des migrations, et que l'OIM était bien placée pour fournir ces lignes directrices, en faisant appel au savoir-faire qu'elle avait acquis dans le cadre de ses opérations et de ses programmes.

55. S'agissant des questions budgétaires, un consensus s'est dégagé sur la proposition d'augmentation de 5 % dans la partie administrative du budget pour 2001, ce qui avait donné lieu à de longs débats durant toute l'année et particulièrement au sein du Sous-Comité du budget et des finances. La vaste majorité des délégués estimait que, si la croissance nominale zéro devait rester le principe directeur de l'établissement du budget, l'accroissement de l'OIM en termes de membres et d'activités avait fait qu'il était essentiel pour l'Organisation d'obtenir un complément de ressources financières pour 2001, ajoutant toutefois qu'un retour à la croissance nominale zéro en 2002 et dans les années suivantes s'imposait. Un délégué a exprimé l'espoir que cette augmentation de 5 % se refléterait par une augmentation des projets financés en faveur des différentes régions, et plusieurs orateurs ont souligné l'importance d'une répartition équitable des ressources budgétaires entre les régions. Un groupe de pays a estimé que la croissance réelle zéro

devrait être la base des budgets internationaux, dans la mesure où la croissance nominale zéro pouvait signifier une diminution en termes réels et risquer de porter atteinte aux activités essentielles.

56. Un large soutien a également été exprimé à la proposition d'allouer des fonds prélevés sur les revenus discrétionnaires aux projets de migration dans les Etats Membres en développement et en transition, sur la base d'une répartition régionale équitable.

57. Un délégué a estimé que les programmes prévus pour 2001 pourraient être mis en œuvre à un coût moindre, ce qui réduirait le niveau estimatif du budget de 2001, s'il était suffisamment tenu compte des fluctuations des taux de change lors de l'établissement des estimations budgétaires.

58. De nombreux délégués ont fait part de leur préoccupation à propos du problème des contributions assignées restant dues, qui avaient de graves effets sur l'efficacité de l'OIM et obligeaient les Etats Membres à compenser le manque qui en résultait. L'Administration a été invitée à poursuivre ses efforts en vue de négocier des plans de remboursement avec les Etats Membres en retard de paiement et les Etats Membres ont été instamment priés de s'acquitter de leurs obligations. Un groupe de pays a déclaré que si la situation ne s'améliorait pas, l'Article 4 de la Constitution devrait sans doute être appliqué et d'autres sanctions considérées, telles que la suspension des programmes ou l'ajournement des activités prévues sur le sol des Etats Membres concernés. L'allocation de fonds administratifs pour les bureaux dans les pays n'ayant pas acquitté leurs contributions était également une source de préoccupations.

59. Le Conseil a écouté les déclarations des observateurs de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de la Communauté des pays de langue portugaise, de Migrants Rights International (MRI) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), déclarations dont il est rendu compte en détail dans le document MC/C/SR/431.

60. Plusieurs délégués ont souscrit à la suggestion faite par le Directeur général selon laquelle le 50^{ème} anniversaire de l'OIM en 2001 devrait fournir l'occasion de focaliser l'attention du public sur les programmes et l'action de l'OIM et de marquer le point de départ d'une nouvelle approche dans la gestion des flux migratoires.

61. Le Directeur général, évoquant un certain nombre de points soulevés dans les déclarations des délégations, a assuré le Conseil que, si les activités de l'OIM couvraient partiellement les opérations d'urgence et d'après-conflit réalisées en coopération avec d'autres organisations internationales, l'OIM restait essentiellement une Organisation prestataire de services, mettant fermement l'accent sur son mandat de base.

62. Il a constaté que les déclarations des délégués avaient mis l'accent sur la politique et la stratégie migratoire et sur le rôle de l'OIM dans le débat intellectuel sur la migration et la gestion des flux migratoires. Avec son expérience acquise au travers des opérations déployées sur le terrain et des services fournis partout dans le monde, et aussi grâce au contact direct des problèmes de migrations et de la quête de solutions à ces derniers, l'OIM était en position d'aider les Etats Membres sur le plan de la conceptualisation de la gestion des migrations, notamment en ce qui

concernait la recherche et la diffusion d'informations, dont "L'état de la migration dans le monde en 2000" était un bon exemple.

63. S'agissant des effets de la mondialisation sur la migration et en particulier sur les processus et les services régionaux, l'OIM avait l'intention d'adopter une approche stratégique plus ciblée, comme cela se reflétait déjà dans le cadre de politique migratoire pour l'Afrique subsaharienne, qui serait suivie d'actions similaires couvrant les pays du GRULAC. La question de trouver des modèles et des principes s'appliquant aux politiques en matière de migration de main-d'œuvre était appelée à devenir de plus en plus importante, et les normes et les pratiques existantes dans ce domaine devraient être codifiées en tenant compte non seulement des droits des migrants, mais aussi des responsabilités des gouvernements à tous les stades de la gestion des migrations.

64. L'OIM continuerait de collaborer étroitement avec le HCR dans le cadre des consultations globales sur l'asile et la migration, et aussi avec les Etats de l'Union européenne dans leurs efforts visant à élaborer des normes applicables à la gestion multidimensionnelle des migrations.

65. A sa 431^{ème} séance, le Conseil a adopté les résolutions No1032 (LXXX) sur la participation de l'OIM au processus de suivi de la Conférence sur la CEI.

PROJETS DE RAPPORTS SUR LA SOIXANTE-DIX-HUITIEME SESSION ET LA SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL

66. Constatant qu'il n'y avait eu aucune proposition d'amendement aux projets de rapports sur la soixante-dix-huitième session (MC/1989) et la soixante-dix-neuvième session (extraordinaire) (MC/2000), le Conseil a adopté à sa 431^{ème} séance la résolution No 1033 (LXXX) approuvant lesdits rapports.

RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

67. Par sa résolution No. 1034 (LXXX), adoptée à la 431^{ème} séance, le Conseil a pris note avec satisfaction du Rapport du Comité exécutif (MC/2007) et du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 1999 (MC/2006), et a approuvé le Rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1999 (MC/2005 et MC/2005/Corr.1).

REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2000

68. Le Conseil a entendu le Rapport du Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances sur les débats et les recommandations pertinentes du Sous-Comité et examiné la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 1999 (MC/2009).

69. Un délégué a appelé l'attention sur les différences importantes entre le budget approuvé et le budget opérationnel révisé pour les quatre dernières années, citant des chiffres qui indiquaient que le pourcentage additionnel moyen par rapport au budget approuvé de la même période était d'environ 28 %. Si des situations d'urgence non prévues rendaient difficile à l'OIM de prévoir ces

dépenses opérationnelles d'une année à l'autre, les Etats Membres devaient eux aussi faire des plans pour l'avenir et n'étaient pas toujours en mesure d'allouer chaque année des crédits additionnels de 30 %. L'Administration devait donc être invitée à se montrer plus crédible en évitant de telles augmentations budgétaires.

70. A sa 431^{ème} séance, le Conseil a pris note de la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2000 (MC/2009).

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2001

71. Le Conseil a examiné en détail le Programme et Budget pour 2001 (MC/2010 et MC/2010/Amdt. 1) à sa 431^{ème} séance, après avoir entendu le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances faire un résumé des débats et des recommandations du Sous-Comité. Un document distinct intitulé "Initiatives dans le domaine de la migration 2001" (MC/INF/243) contenait des propositions de projets qui n'avaient pas suscité un financement suffisant mais qui revêtaient un intérêt prioritaire pour les Etats Membres.

72. L'un des principaux thèmes de débat, qui avait donné lieu à de longs échanges au sein du Sous-Comité du budget et des finances, portait sur la proposition d'augmentation de 5 % de la partie administrative du budget pour 2001, en vue de permettre l'OIM de procéder efficacement à l'expansion de ses programmes après plusieurs années de restrictions budgétaires sur la base d'une croissance nominale zéro.

73. Le délégué du Paraguay a déclaré que son pays faisait l'expérience de graves contraintes budgétaires et qu'il ne pourrait pas accepter l'augmentation de 5 % de sa contribution assignée.

74. Un autre délégué a déclaré qu'il était prêt à appuyer la proposition d'augmentation de 5 % dans la partie administrative du budget à titre de mesure exceptionnelle, mais que le budget national de son pays pour 2001, en ce compris la contribution assignée pour l'OIM au taux initial, avait été approuvé par l'Assemblée législative nationale, de telle sorte qu'il lui serait techniquement difficile de verser une contribution augmentée de 5 %.

75. Un consensus s'est finalement dégagé sur l'augmentation de 5 % en 2001 (avec une réserve), étant entendu que l'Administration reviendrait à la croissance nominale zéro en 2002 et dans les années suivantes. Un grand nombre d'orateurs ont également appuyé la proposition d'allouer un montant de 1 million de dollars prélevé sur les revenus discrétionnaires en faveur de l'élaboration de projets de migration pour des pays en développement et en transition, sur la base d'une répartition régionale équitable.

76. A sa 432^{ème} séance, le Conseil a pris note du document MC/INF/243 "Initiatives dans le domaine de la migration 2001" et a adopté la résolution No. 1035 (LXXX) approuvant le Programme et Budget pour 2001.

77. Un délégué a soulevé la question des effets produits par les fluctuations des devises et des taux de change sur les activités de terrain relevant de la partie opérationnelle du budget pour 2001, demandant un complément d'informations afin de savoir s'il était suffisamment tenu compte de ces aspects et si l'OIM s'efforçait de maintenir ses estimations budgétaires au niveau le plus faible

possible. Il a demandé un réexamen de la question par les vérificateurs externes des comptes. Un autre délégué a émis l'opinion qu'il serait simplement souhaitable d'inviter l'Administration à se montrer vigilante dans ce domaine et à rendre compte de manière transparente sur la question chaque année. Le Directeur général a déclaré que le vérificateur externe des comptes serait invité à examiner la question.

78. A sa 432^{ème} séance, le Conseil a pris note du document MC/INF/243 "Initiatives dans le domaine de la migration en 2001" et a adopté la résolution No. 1035 (LXXX) approuvant le Programme et Budget pour 2001.

DOCUMENT-CADRE DE POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'OIM POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

79. Le Directeur général adjoint a présenté le document MC/INF/244, précisant la politique stratégique de l'OIM pour l'Afrique subsaharienne. Partout en Afrique, les changements politiques, économiques et culturels donnaient lieu à de nouveaux flux migratoires, qui rendaient les choses de plus en plus difficiles, spécialement compte tenu de la baisse d'intérêt manifestée ces dernières années par les donateurs dans la région. Les caractéristiques communes de ces flux migratoires étaient notamment les déplacements de vastes groupes de personnes déplacées du fait des conflits ou en raison du chômage régnant; la réadaptation des populations migrantes et la reconstruction des pays afin de faire régner des conditions favorables au développement; les problèmes de santé liés au migrants et à leur famille, notamment la pandémie du VIH/sida, la traite des migrants, qui concernaient principalement les femmes et les enfants. Le document MC/INF/244 devait être considéré comme un document de travail en vue de l'élaboration possible d'un plan d'action devant permettre de relever les grands défis de la migration africaine.

80. Le Conseil a pris note, à sa 432^{ème} séance, du document MC/INF/244, sous réserve que l'Administration révisé ledit document à la lumière des commentaires exprimés par les Etats Membres, dans la perspective de l'utiliser comme base d'élaboration d'un plan d'action devant permettre d'aboutir à une gestion réaliste et satisfaisante des migrations en Afrique.

TRAITE DES ETRES HUMAINS: BILAN ET PERSPECTIVES

81. Le Conseil a examiné le document MC/INF/245, constituant une mise à jour du travail qu'effectue actuellement l'OIM dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. La plupart des délégations ont exprimé leur satisfaction à l'OIM pour ses mesures de lutte contre la traite, notamment dans les Balkans et dans l'Europe du Sud-Est. La migration irrégulière était néfaste pour toutes les parties concernées – qu'il s'agisse des pays de départ ou d'accueil, ou des migrants eux-mêmes -, mais elle apparaissait encore plus grave lorsqu'elle concernait la traite des personnes. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de la signature de la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé, y compris le protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Un délégué a souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du problème, qui concernaient notamment les conditions économiques et sociales défavorables et l'absence d'éducation, de formation et d'emploi, ce qui affectait en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants.

82. Le Conseil a entendu une déclaration du Président de l'Equipe spéciale sur la traite des êtres humains, relevant du Pacte de stabilité (dont il est rendu compte dans le procès-verbal MC/C/SR/432), confirmant l'importance d'une approche coordonnée des problèmes de lutte contre la traite entre l'OIM, l'OSCE et le Pacte de stabilité.

83. Une majorité d'orateurs ont souligné la nécessité d'une approche globale du problème associant les gouvernements, la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et la société civile, et en particulier d'une approche régionale basée sur une coopération plus étroite entre les autorités publiques nationales dans les domaines juridique et social, les campagnes d'information et les programmes de réinsertion, et le soutien aux victimes de la traite. Un délégué a recommandé une coopération entre l'OIM et Interpol en liaison avec les aspects criminels de ces problèmes.

84. L'Administration a confirmé que les suggestions des Etats Membres seraient prises en considération dans l'élaboration des programmes futurs de l'OIM en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Les orateurs ont estimé que les programmes de lutte contre la traite de l'OIM méritaient une attention particulière en tant que secteurs d'activités prioritaires.

85. A sa 432^{ème} séance, le Conseil a pris note du document MC/INF/245.

DESIGNATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES POUR LA PERIODE 2001-2003

86. Le Conseil a examiné la question de la désignation des vérificateurs externes des comptes sur la base de l'information fournie dans le document MC/2013, en tenant compte de la procédure recommandée par le Sous-Comité du budget et des finances (document MC/2016). Sur la base de cette procédure et de l'Article 29 de la Constitution, et des Règles 45 et 38 du Règlement du Conseil, un scrutin secret informel a d'abord eu lieu, à la suite de quoi les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes ont été retenus, à savoir le Vérificateur général des comptes de Norvège et la Cour des comptes de la République des Philippines. Le Conseil a ensuite procédé à un scrutin secret formel afin de sélectionner l'un de ces deux candidats.

87. A sa 432^{ème} séance, le Conseil a adopté la résolution No 1036 (LXXX) par laquelle le Vérificateur général des comptes de Norvège a été élu pour exercer la fonction de vérificateurs externes des comptes de l'OIM pour les années 2001, 2002 et 2003.

AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES

88. A propos des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a déclaré que le Sous-Comité avait noté avec satisfaction les efforts faits par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues, tout en notant avec préoccupation que la situation actuelle ne s'était pas améliorée par rapport à l'année précédente et que le grand nombre de contributions impayées avait des effets néfastes sur la capacité de l'Administration à gérer les programmes dont elle était responsable. Il a

instamment prié tous les Etats Membres, et en particulier ceux dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage, de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement, en effectuant un premier versement dès que possible.

89. L'Administration a rendu compte des versements reçus depuis la session précédente du Sous-Comité du budget et des finances. L'Equateur avait ainsi versé 215.872 francs suisses, ce qui représentait l'intégralité du paiement de toutes ses contributions pour les années antérieures. Le Tadjikistan avait versé 16.200 francs suisses et l'Ouganda 5.052 francs suisses. Les contributions restant dues pour les années antérieures s'élevaient à présent à près de 4 millions de francs suisses, ce qui était inférieur au montant correspondant de l'année précédente.

90. Le Conseil a souscrit à l'avis exprimé par le Sous-Comité du budget et des finances.

91. S'agissant de la politique de ressources humaines de l'OIM, le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que le Directeur des ressources humaines avait fourni au Sous-Comité un aperçu de la politique des ressources humaines de l'OIM, en évoquant les différentes initiatives prises par l'Administration pour répondre aux questions qui intéressaient ou préoccupaient le personnel et les Etats Membres. L'Administration avait fourni des éclaircissements à des questions précises soulevées par certaines délégations. Le Sous-Comité avait pris note du document MC/INF/242 sur la politique des ressources humaines de l'OIM et invité l'Administration à continuer d'actualiser l'information contenue dans ce document, et à tenir les Etats Membres informés à intervalles réguliers, en tenant compte des observations faites à ce sujet par les Etats Membres.

92. Le Sous-Comité a également entendu la déclaration du représentant de l'Association du personnel, dont il avait pris note avec satisfaction.

93. Le Conseil a pris note des conclusions du Sous-Comité du budget et des finances au sujet de la politique des ressources humaines de l'OIM et de la déclaration du représentant de l'Association du personnel, en soulignant l'importance du dialogue avec le personnel.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

94. Par sa résolution No. 1037 (LXXX), adoptée à la 432^{ème} séance, le Conseil a décidé de tenir sa prochaine session ordinaire du 27 au 29 novembre 2001 et invité le Comité exécutif à tenir sa quatre-vingt-dix-huitième session les 6 et 7 juin 2001 au Palais des Nations à Genève. La quatre-vingt-cinquième session du Sous-Comité du budget et des finances était prévue pour les 9 et 10 mai 2001 et la quatre-vingt-sixième session les 30 et 31 octobre 2001 au Palais des Nations à Genève.